

DOSSIER DE PRESSE

TOURNÉE DE PRESSE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
8 JUIN 2023
CORMARANCHE-EN-BUGEY (01)




Office National des Forêts





01 - EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LA FORÊT PUBLIQUE



ÉVOLUTION DES DÉPÉRISSEMENTS EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, toutes essences confondues sur la période janvier 2017 – mars 2023

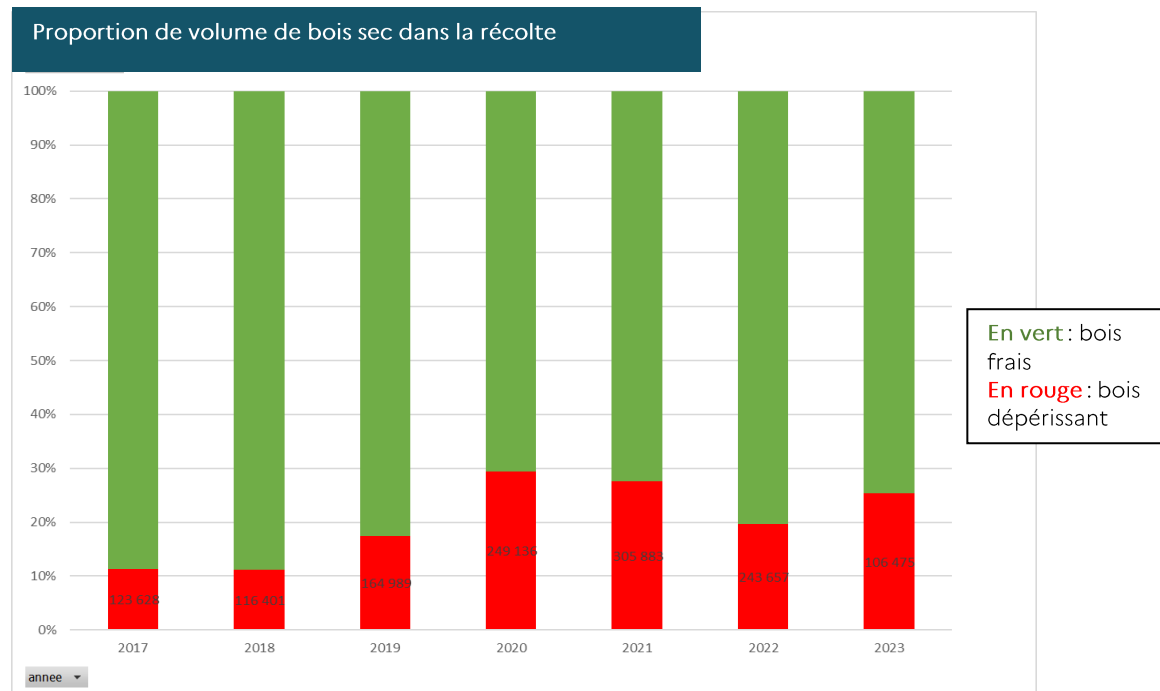
ENTRE 2017 ET 2023, LE TAUX DE BOIS DÉPÉRISSANT (SEC) EST PASSÉ de 11% à 25%

Le graphique ci-après montre l'évolution sur la période janvier 2017 mars 2023, toutes essences confondues, du poids relatif que pèsent les bois dépérissants (secs) dans la récolte totale. Ce volume est exprimé en % (échelle graduée à gauche du graphique).

On constate la brutale aggravation de la situation à partir de mars 2019, suivie d'un plateau à un niveau élevé jusqu'à mars 2022, ce qui s'explique par les sécheresses exceptionnelles et répétées de 2018, 2019, 2020.

Une légère décrue apparaît entre mars et décembre 2022, mais elle ne nous ramène pas à la situation d'avant mars 2019, et surtout elle ne prend pas encore en compte les impacts potentiels de l'été 2022 exceptionnellement chaud et sec (car la forêt réagit toujours avec un fort délai d'inertie). Le taux élevé de produits accidentels (arbres dont la récolte est déclenchée par leur état sanitaire dégradé ou par la survenue d'un sinistre : incendie, tempête, etc.) en mars 2023 (déjà 25%) laisse présager une forte aggravation de la situation en 2023.

01 Effets du changement climatique



Focus sur le département de l'Ain

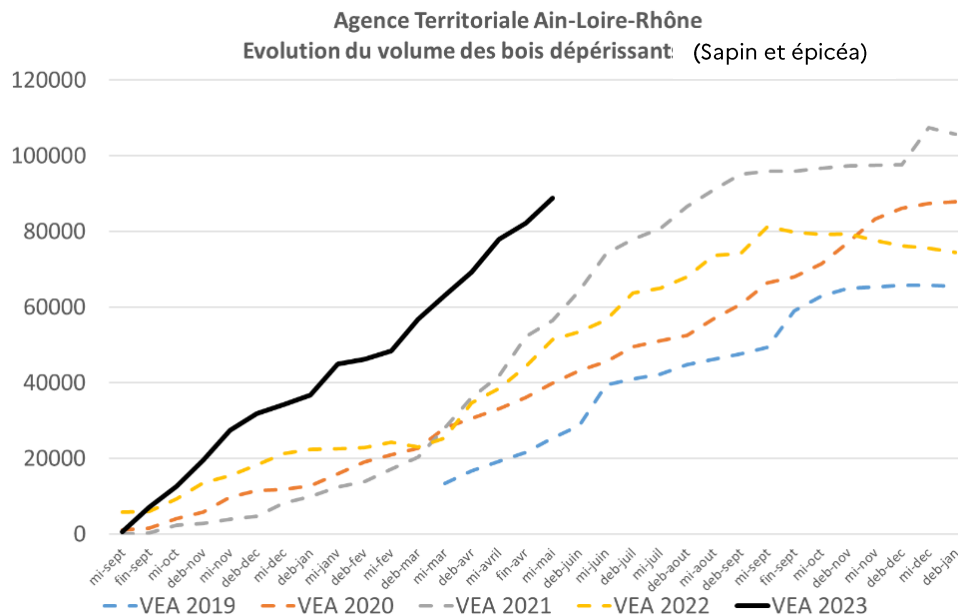
Le département de l'Ain est entré en crise déperissement depuis 2019 :

- 45.000 ha sur 64.000 ha de forêt publique sont touchés par un déperissement diffus.
- Sur les surfaces atteintes, il reste un état boisé, mais beaucoup moins dense du fait de récoltes successives.
- Les coupes complètes de peuplements sont heureusement encore peu fréquentes, mais se multiplient face à l'intensité du phénomène.
- Les peuplements fragilisés par des déperissements diffus répétés sont surveillés en continu par les techniciens de l'ONF.
- En 2023, le volume des bois déperissants a progressé de manière importante. Au mois de mai, pas moins de 60.000 m³ de sapin déperissants et 30.000 m³ d'épicéa ont été recensés. C'est un niveau encore jamais atteint si tôt dans l'année comme le montre le graphique ci-dessous. Les conditions de température et de sécheresse de l'été 2023 vont être déterminantes et retarderont ou aggraveront le phénomène qui d'année en année monte en puissance.



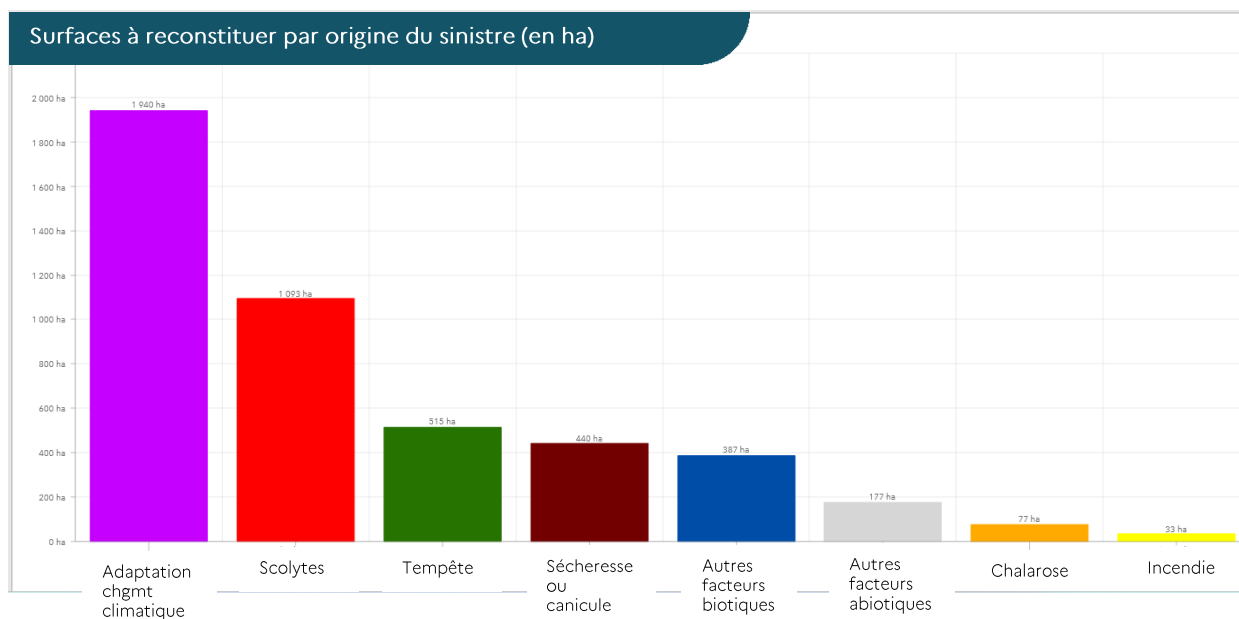
Déperissements à Cormaranche-en-Bugey ©N. Micoud /ONF

01 Effets du changement climatique



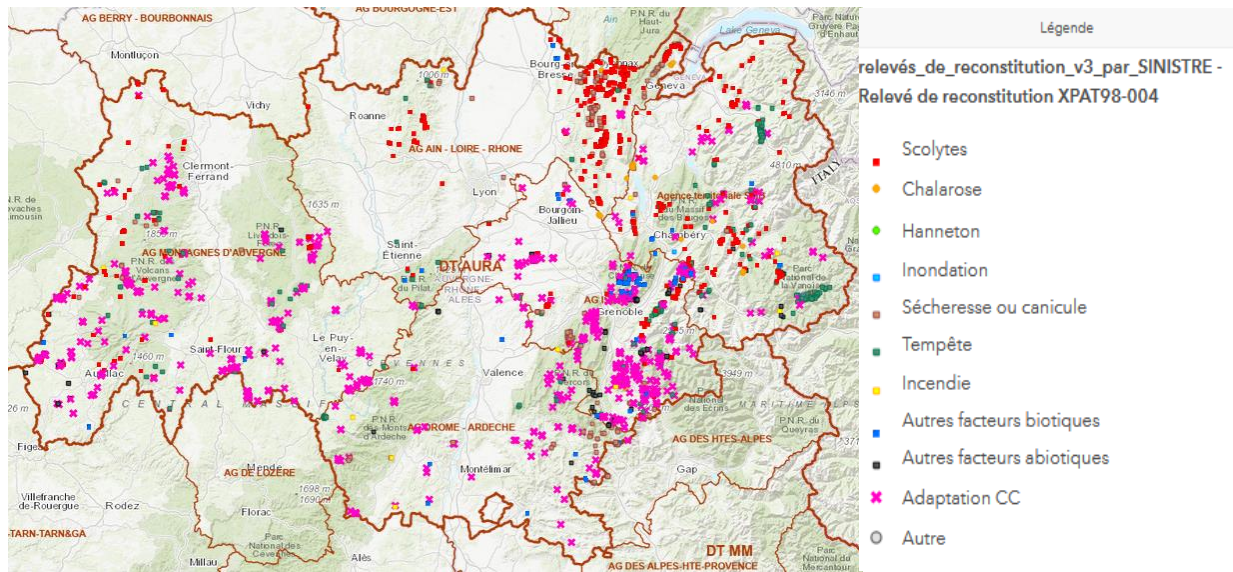
DES BESOINS DE RECONSTITUTION IMPORTANTS EN FORÊT PUBLIQUE EN AURA

Aux effets directs de la canicule et de la sécheresse s'ajoute l'impact des attaques d'insectes ou de pathogènes induites, notamment la crise liée aux scolytes. Après les trois années 2018, 2019, 2020, environ **5.000 hectares** sont à reconstituer ou à conforter, dont environ 2 000 ha de peuplements considérés comme très vulnérables et 1 100 ha de pessières (peuplements d'épicéa) détruites par les scolytes.



01 Effets du changement climatique

Localisation des opérations de reconstitution programmées, par type de cause

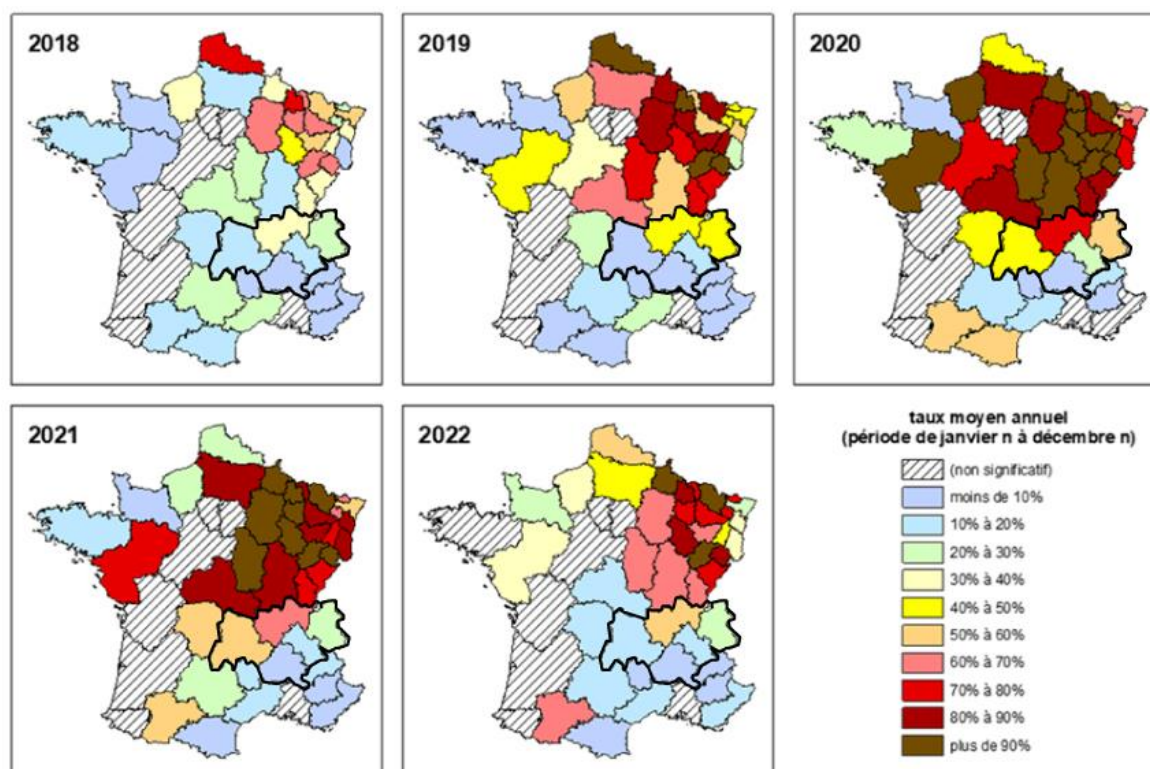


01 Effets du changement climatique

ZOOM SUR L'ÉPICÉA

Les attaques de scolytes sur épicéa sont la cause majeure des dépérissements. Les cartes montrent pour l'épicéa la proportion des bois dépérissants dans le volume total d'épicéa récolté par agence ONF.

L'amélioration de la situation en 2022 est liée aux conséquences positives d'une année pluvieuse en 2021. Néanmoins, après la canicule de l'été 2022 suivie par une sécheresse hivernale marquée, les forestiers constatent une reprise forte de dépérissements liés aux scolytes en 2023 sur les montagnes de l'Ain, les Savoie et la façade ouest de la région.

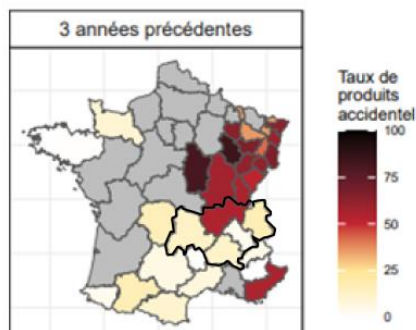


Taux de produits accidentels – épicéa commun

01 Effets du changement climatique

ZOOM SUR LE SAPIN

Bien que moins sensible aux attaques d'insectes que l'épicéa, le sapin subit les effets répétés de la sécheresse et de la canicule et montre des signes de dépérissements marqués sur les piémonts de la plupart des massifs de la région (ouest de la Haute-Loire, Jura de l'Ain, monts du Beaujolais, Chartreuse...).



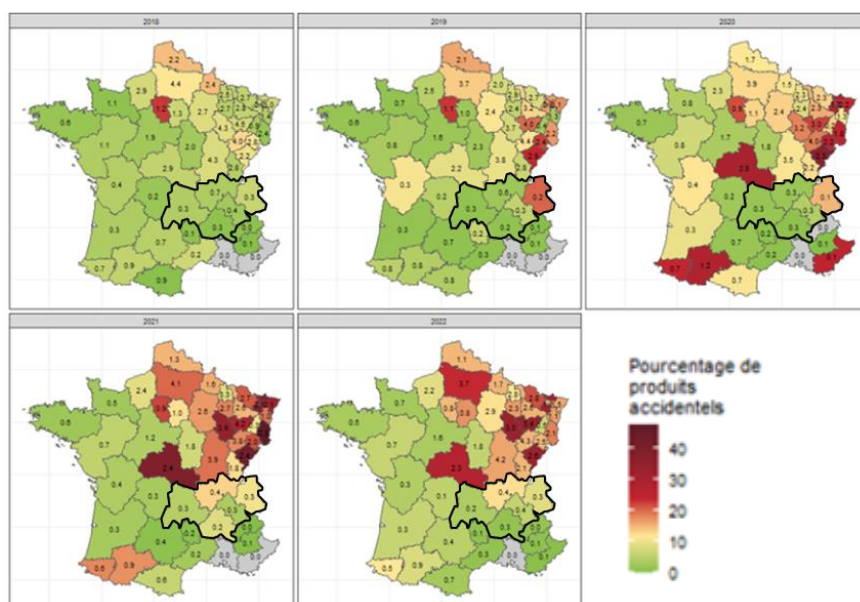
Taux de produits accidentels – Sapin pectiné au 31/01/23

ZOOM SUR LES FEUILLUS

Comme le montrent les cartes ci-dessous, il existe également des dépérissements feuillus en extension progressive.

Ces dépérissements sont apparus de manière plus tardive et leur impact actuel, comme cumulé, est globalement moindre que pour les résineux.

Il reste néanmoins significatif pour des essences comme le hêtre, ou le frêne et méritent donc d'être suivis de très près dans les années à venir, d'autant que des dépérissements de chênes commencent à apparaître localement.



(chiffre : volume total en 100 000m³/ en gris – non significatifs)

Taux de produits accidentels des feuillus



VULNÉRABILITÉ FUTURE de la forêt publique de métropole

COMPATIBILITÉ CLIMATIQUE DE QUELQUES ESSENCES

Tout au long de l'histoire de la Terre, la forêt a connu des variations climatiques sévères (alternance de glaciations et réchauffements).

Elle n'a pas disparu pour autant, tant sa physionomie et son expansion géographique ont fortement varié.

Face au changement climatique actuel, on peut donc s'attendre à des modifications des paysages forestiers.

Le facteur nouveau est la vitesse du changement climatique au regard de la capacité d'adaptation des forêts.

Même si les forêts possèdent des capacités naturelles d'adaptation à

leur environnement, ces adaptations se font (comme dans l'histoire passée de la Terre) sur des périodes d'évolution climatique longues, alors que le changement climatique actuel, totalement lié à l'homme est très rapide.

Il est donc essentiel pour le gestionnaire forestier d'essayer d'anticiper les tendances évolutives des quelques décennies à venir.

Des illustrations de ces réflexions et analyses sont fournies ci-dessous pour quelques essences.



La compatibilité est évaluée uniquement au regard d'indicateurs qui donnent une vision simplifiée du climat. Cette compatibilité ne tient pas compte d'une multitude d'autres paramètres qui peuvent déterminer la présence ou l'absence de certaines essences (exemple du Châtaignier qui devrait se développer mais qui dépérit dans de nombreuses régions du fait de pathogènes). Il ne faut donc pas prendre ces cartes comme des prédictions, mais plutôt comme des projections sous hypothèse. En outre ces cartes ne fonctionnent pas de manière binaire présence/ absence, mais selon une évolution plus graduelle correspondant à un passage d'une situation de confort climatique (vert) à un inconfort climatique (rouge), cet inconfort pouvant alors se traduire selon les contextes écologiques, soit par un simple ralentissement marqué de croissance des peuplements, soit par des pertes de vitalité plus graves conduisant à dépérissements massifs.

Les zones vertes correspondent aux secteurs où l'essence pourrait être **potentiellement** présente, sans pour autant y être forcément (d'autres facteurs que le climat jouant sur la présence/absence d'une essence).

01 Effets du changement climatique

COMPATIBILITÉ DES ESSENCES

AU REGARD DES PRÉVISIONS D'ÉVOLUTION CLIMATIQUES À L'HORIZON 2070

Carte de gauche : situation actuelle

Carte de droite : évolution de la compatibilité prévisible avec un scénario intermédiaire de notre outil de diagnostic sylvo-climatique CLIMESSENCES.

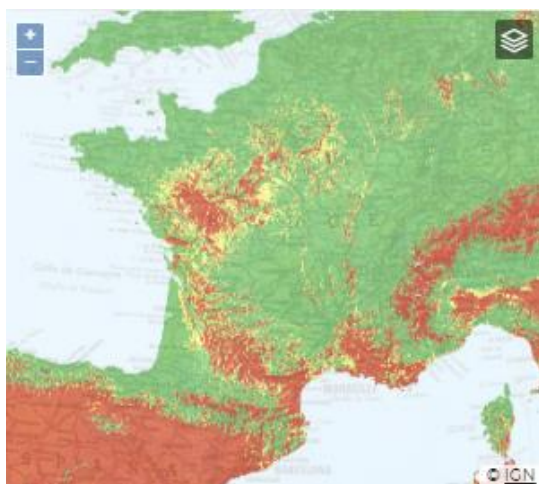
Légende : rouge (inconfort climatique) ou vert (confort climatique)

Ce scénario repose sur la trajectoire climatique GIEC RCP 8.5 sur laquelle on a appliqué la moyenne des simulations utilisées par CLIMESSENCES.

Concrètement cela correspondrait à une hausse de l'ordre de 3,5° en 2070.

SAPIN PECTINÉ

Aujourd'hui



2070



ÉPICÉA COMMUN

Aujourd'hui



2070

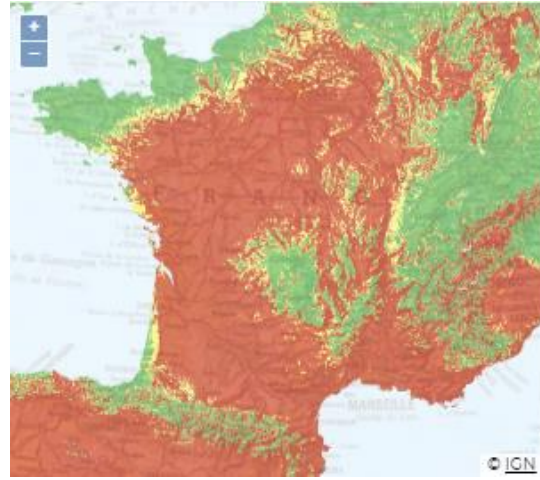
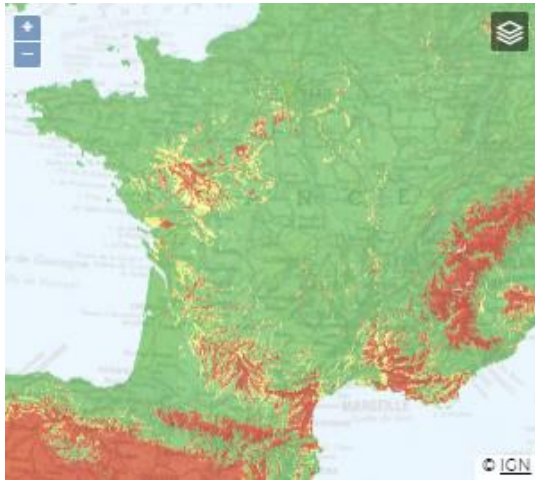


01 Effets du changement climatique

HÊTRE

Aujourd'hui

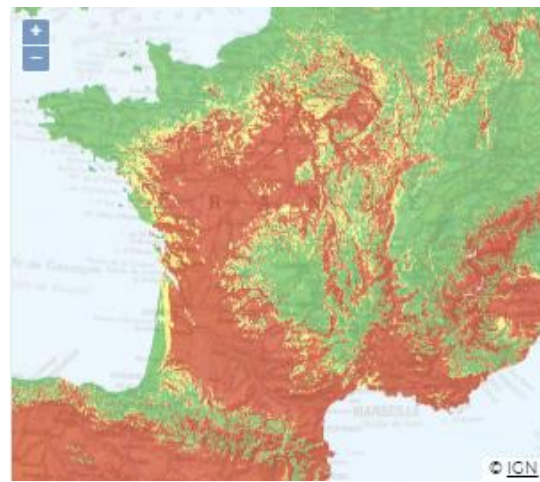
2070



CHÊNE SESSILE

Aujourd'hui

2070



01 Effets du changement climatique

Les essences en place sont parfois inadaptées. Des essences plus méridionales peuvent alors être choisies. Par exemple :

CÈDRE DE L'ATLAS

Aujourd'hui

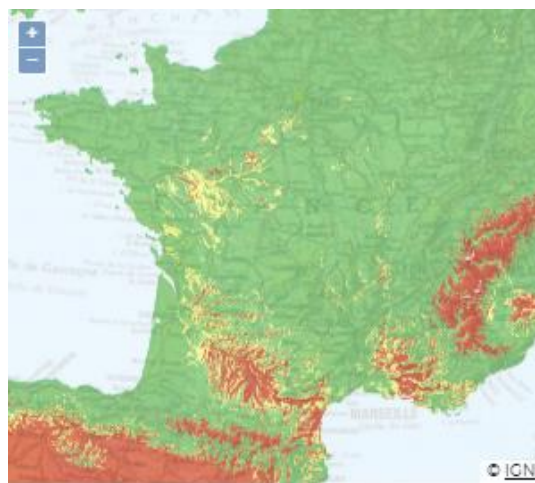
2070



CHÊNE PUBESCENT

Aujourd'hui

2070



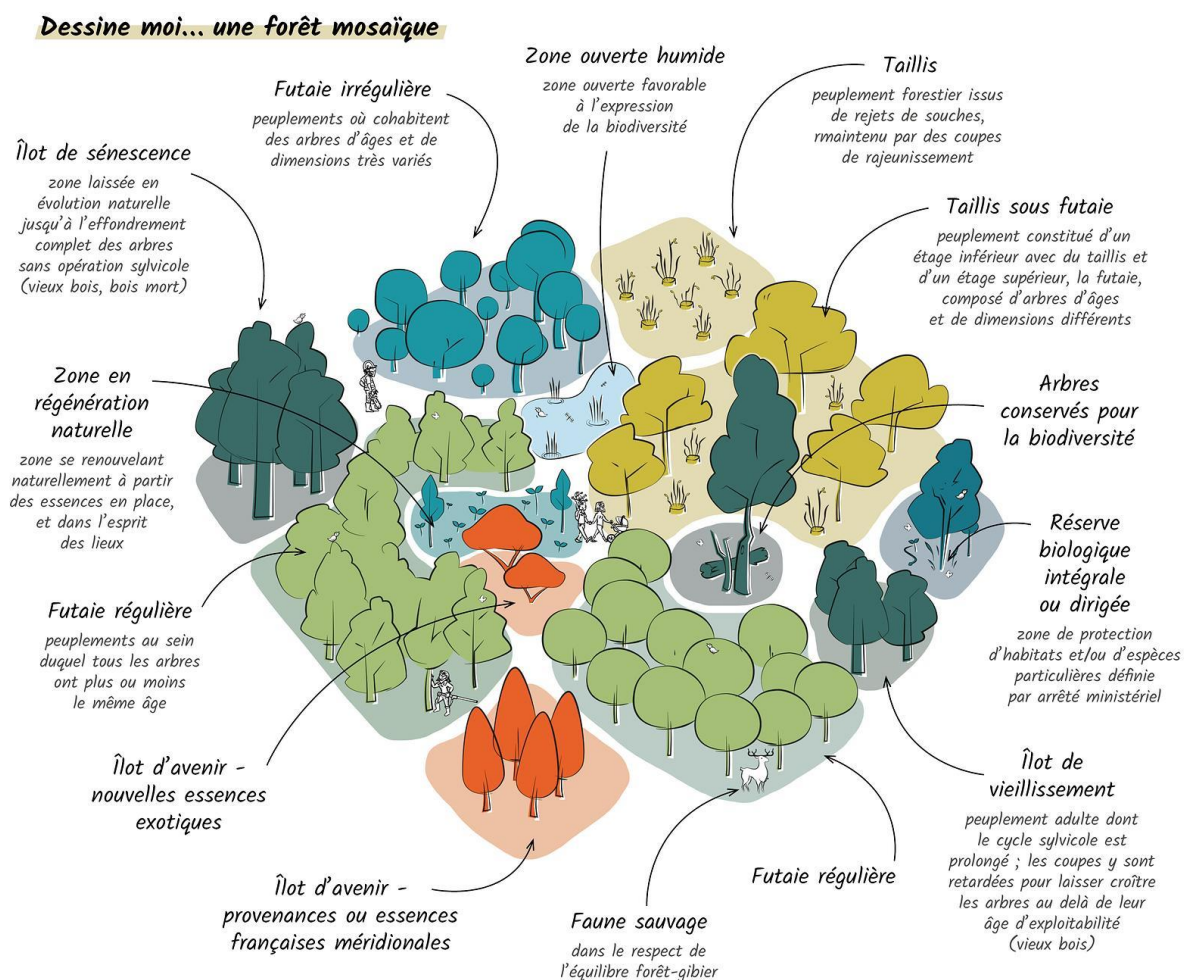
CLIMESSENCES, UN OUTIL STRUCTURANT

ClimEssences est un outil sylvo-climatique, développé et porté par le RMT Aforce dont les principales fonctionnalités sont : • Analogie climatique, c'est-à-dire détermination des secteurs dont le climat actuel correspond au climat prévisionnel futur de votre région • Compatibilité climatique, c'est-à-dire capacité des essences à supporter le climat prévisionnel futur • Description des essences au regard de 37 critères depuis le « très adapté » jusqu'au « non adapté » Son élaboration a bénéficié d'une contribution importante des équipes Recherche Développement et Innovation (RDI) de l'ONF. Cet outil est accessible via un site Web ouvert à tous depuis le 1^{er} juillet 2021. Le mode standard, intégrant les principales fonctionnalités, est ouvert à tous les utilisateurs intéressés. Le mode expert disposant de fonctionnalités plus pointues nécessite une formation particulière dispensé par le RMT Aforce. Environ 150 spécialistes ONF auront été formés à court terme à ce mode expert. L'ensemble des personnels techniques de l'ONF, environ 3500 personnes, est en cours de formation.

VERS UNE FORÊT MOSAÏQUE

Pour l'ONF, réussir l'adaptation des forêts au changement climatique passe par le développement « d'une forêt mosaïque ». L'objectif: renforcer la diversification des essences, y compris par des expérimentations menées dans des îlots d'avenir, varier les structures de peuplements ainsi que les modes de gestion, mais également continuer à associer aux secteurs productifs, des zones en libre évolution (réserve biologique intégrale, îlots de sénescence).

Il s'agit ainsi de diversifier la physionomie des territoires forestiers pour favoriser le renouvellement, l'adaptation et le bon fonctionnement de l'écosystème de la forêt, et prendre en compte les avis de la société.





02.

SOUTIEN AU RENOUVELLEMENT FORESTIER : PLAN DE RELANCE / FRANCE 2030



Financé
par



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU



BILAN RÉGIONAL DU PLAN DE RELANCE FORESTIER dans les forêts publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes

Le Gouvernement a lancé, à l'automne 2020, un plan de relance doté d'un volet forestier comprenant une mesure dédiée au renouvellement forestier.

255 forêts d'Auvergne-Rhône-Alpes ont fait l'objet d'opérations mobilisant **1,4 millions de plants** pour une surface engagée en renouvellement de **1.265 hectares**.

02 MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE RELANCE

	Nbre de forêts	Nbre d'hectares plantés ou enrichis	Montant du programme
EN FORÊT DOMANIALE	91	685	4,6 millions d'€
EN FORÊT DES COLLECTIVITÉS	164	565	4,2 millions d'€

CAUSES ET ORIGINES DES PROJETS DE RENOUELEMENT FORESTIER

Cause du reboisement	Forêt domaniale	Forêt communale	Total	
1a. Reconstitution scolytes	56,74	198,01	254,74	20%
1b. Reconstitution autres sinistres	68,50	265,89	334,40	27%
2. et 3. Confortement de peuplements vulnérables	558,95	101,83	660,78	53%
Total général	684,19	565,73	1 249,92	

Près de la moitié des plantations réalisées avaient pour objectif de reconstituer des **peuplements sinistrés** (dont 20 % de pessières scolytées et 27 % de peuplements détruits par un autre phénomène: chararose du frêne, dessèchement climatique, tornade...).

Les autres projets visaient à conforter des **peuplements considérés comme vulnérables aux changements climatiques**, par introduction en enrichissement et à faible densité d'essences diversifiées et plus adaptées au climat futur.



02 MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE RELANCE

TYPES DE PROJETS DE RENOUVELLEMENT FORESTIER

La reconstitution des peuplements détruits sur de grandes surfaces (scolytes, tornades...) a été réalisée traditionnellement par **plantation « en plein »** à forte densité (environ 1 500 plants par ha) après récolte des produits encore valorisables (bois d'œuvre, bois d'industrie ou bois énergie).

Les financements du plan de relance ont également permis de tester à grande échelle de nouveaux itinéraires de **plantation en enrichissement**: il s'agissait d'introduire en mélange avec la régénération naturelle ou dans des trouées ouvertes au sein de peuplements adultes de nouvelles essences ou provenances de plants plus adaptées au climat futur (mais néanmoins compatibles avec le climat actuel).



Plantation par les ouvriers de l'ONF suite aux dépérissements de sapin en forêt communale de Valromey-sur-Seran dans l'Ain @ONF

LE CHOIX DE LA DIVERSIFICATION DES ESSENCES

Pour rendre les forêts de la région Auvergne-Rhône-Alpes plus résilientes et face aux incertitudes concernant le climat futur, l'ONF mise sur une **diversité d'essences de reboisement** en s'appuyant sur les connaissances scientifiques et les outils ([Clim'essences](#)) mis à disposition par le [RMT AFORCE](#), ainsi que [l'application mobile For-Eval](#) développée par l'INRAE et l'ONF pour mesurer la sensibilité des sols forestiers. Le forestier guide son choix en prenant en compte le sol, le climat futur, la réserve en eau, les enjeux de biodiversité.

Sur la période 2020-2023, environ **80 essences forestières et plus de 200 provenances différentes** ont été plantées dans les forêts publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes.

02 MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE RELANCE

Liste des 21 essences forestières plantées de façon significative (> 10 000 plants) sur la durée du plan de relance :

Essences	Nombre de plants installés	%
Douglas vert	282 724	21%
Mélèze d'Europe	175 028	13%
Cèdre de l'Atlas	106 687	8%
Chêne sessile	87 720	6%
Pin laricio de Corse	69 746	5%
Pin de Salzman	60 148	4%
Pin maritime	55 736	4%
Epicéa commun	54 516	4%
Pin laricio de Calabre	47 035	3%
Pin sylvestre	42 376	3%
Sapin pectiné	39 285	3%
Chêne pédonculé	37 147	3%
Érable sycomore	34 746	3%
Sapin de bornmuller	28 460	2%
Hêtre	27 220	2%
Peuplier de culture	22 423	2%
Chêne pubescent	21 903	2%
Pin noir d'Autriche	19 752	1%
Érable plane	16 096	1%
Alisier torminal	13 985	1%
Sapin de Nordmann	13 359	1%
Total	1 256 092	92%

02 MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE RELANCE



FRANCE 2030, LE NOUVEAU PROGRAMME LANCÉ PAR L'ÉTAT

Dans le cadre du plan d'investissement France 2030 annoncé par le Président de la République Emmanuel Macron fin 2021, 500 millions d'euros seront dédiés aux forêts françaises. Cette somme s'ajoute aux 300 millions d'euros déjà déployés en 2021 dans le cadre du plan France Relance pour rendre la filière forêt-bois plus résiliente.

Ainsi, avec le plan France 2030, **des fonds supplémentaires seront débloqués pour garantir la durabilité, la résilience et la capacité de production de la forêt française.** L'ONF s'inscrit dans le dispositif « renouvellement forestier » lancé par l'Etat pour aider les propriétaires forestiers à améliorer, adapter, régénérer ou reconstituer les peuplements forestiers, et renforcer leur résilience, dans un contexte de changement climatique.

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'ONF a candidaté à [l'appel à manifestation d'intérêt « agrégateur du renouvellement forestier »](#) organisé par l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) pour un programme de plantation équivalent à celui mis en œuvre dans le cadre du dispositif France Relance.



03_

DÉFENSE DES FORÊTS CONTRE LES INCENDIES (DFCI)



UNE ANNÉE 2022 EXCEPTIONNELLE

Le risque incendie s'étend au-delà du pourtour méditerranéen

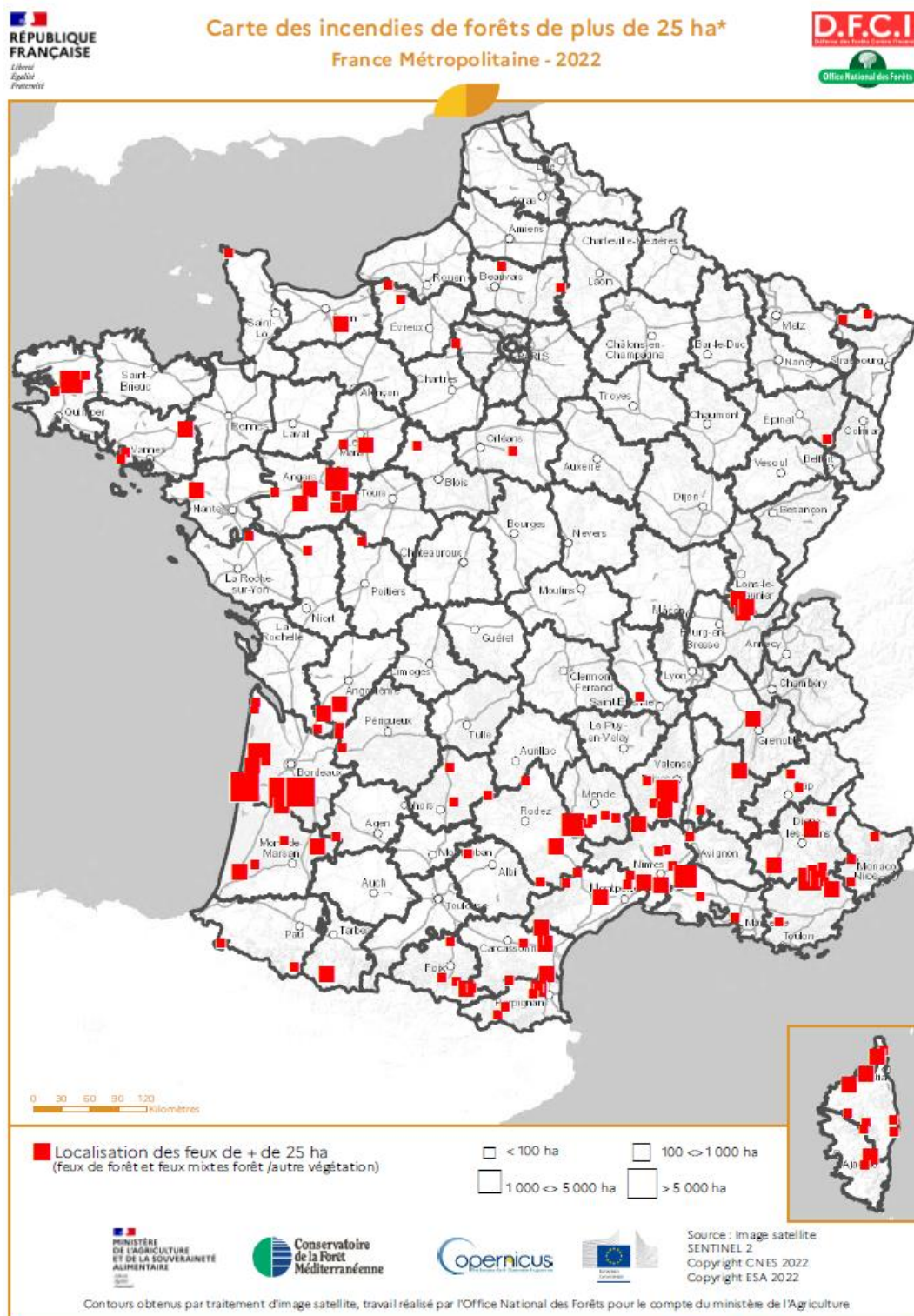
La saison 2022 est un cas hors norme : sur ce demi-siècle l'année 2003 a été la plus chaude, 1976 la plus sèche, mais 2022 la seule année à cumuler le second record de chaleur et le second record de sécheresse.

Cela explique l'importance des surfaces détruites par le feu, ainsi que leur répartition géographique qui traduisent à la fois une extension progressive du risque à l'ensemble du territoire, et une intensification du risque dans les secteurs qui étaient déjà concernés (cf. les cartes ci-après).

03 DEFENSE DES FORETS CONTRE LES INCENDIES

DES INCENDIES QUI CONCERNENT DORÉNAVANT LA FRANCE ENTIÈRE

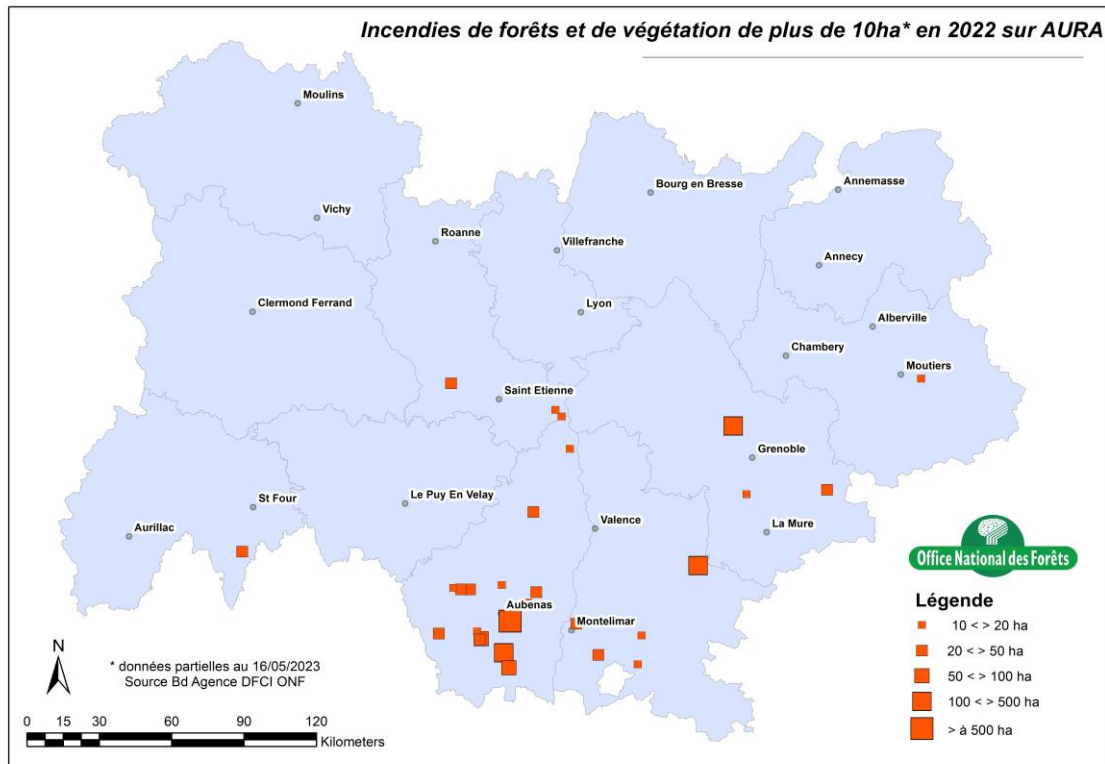
Même si le sud-ouest a représenté la moitié des surfaces incendiées (plus de 25.000 hectares pour les seules communes de Landiras et la Teste de Buch), la France entière est désormais concernée.



03 DEFENSE DES FORETS CONTRE LES INCENDIES

LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES N'EST PAS ÉPARGNÉE

Bien que moins touchée que d'autres secteurs en 2022, la région Auvergne-Rhône-Alpes n'a pas été épargnée.



Données partielles en attente d'actualisation de la base de données feux de forêts nationale.

En 2022, la région Auvergne-Rhône-Alpes a été touchée par 28 feux de plus de 10 ha pour un total de 2420 ha brûlés.

Ces chiffres sont encore partiels, la base de données nationale recensant l'ensemble des feux de forêt est en cours d'actualisation.

En Auvergne-Rhône-Alpes, les départements les plus touchés ont été l'Ardèche et la Drôme, avec les feux de Lussas / Ardèche (plus de 1 120 ha), de Lagorce / Ardèche (255 ha) ou de Romeyer / Drôme (332 ha). En Ardèche, 2022 se rapproche des records de 2003 en termes de superficies brûlées.

Mais les autres départements n'ont pas été épargnés, comme l'Isère avec le feu de Voreppe en Chartreuse (105 ha), ou la Loire avec le feu de Boisset-Saint-Priest (40 ha). Dans les Alpes, plusieurs feux ont également sévi en Savoie, dont le feu de Bozel (12 ha) et plus au nord dans l'Allier* le feu de Chaudes Aigues (22 ha).

Pour le département de l'Ain, la sensibilité de la végétation aux feux de forêts tend à s'aggraver du fait de l'augmentation des dépérissements de l'épicéa et du sapin. Les trois feux d'août 2022 dans le Jura, en limite avec le département de l'Ain (Cornod – 238 ha / Montrevel – 100 ha / Vescles – 558 ha) sont le signe de la vulnérabilité du territoire en cas de risque incendie météo sévère, notamment dans le nord du département aindinois.

* Remarque : le département de l'Allier est piloté par la direction ONF Centre-Ouest-Aquitaine

LES NOUVELLES ACTIONS

portées par l'ONF et la préparation de la saison estivale en Auvergne-Rhône-Alpes : des actions préventives au cœur du dispositif

Ces nouvelles actions sont réalisées dans le cadre d'une mission d'intérêt général (MIG) financée par l'Etat (ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire) et viennent compléter le dispositif existant en zone sud qui a fait ses preuves lors des dernières décennies.

L'ONF a bénéficié d'une augmentation de crédits à hauteur de 10 millions d'euros ainsi que de l'ouverture de 60 postes dédiés à la DFCI en 2023.

COMMENT SE PRÉPARE LA DFCI EN AURA ?

Les actions DFCI mises en place par l'ONF sont construites en lien avec les services de l'Etat et les SDIS (service départemental d'incendie et de secours) afin d'adapter les moyens préventifs ONF au contexte local (risque feux de forêt ; réglementation existante). Ces actions doivent également s'adapter aux moyens préventifs ou de lutte mis en place par les pompiers et les autres acteurs du territoire.

Le dispositif ONF estival 2023 s'appuie sur 3 axes prioritaires :

1. La mise en place de **patrouilles de surveillance et de contrôle (PSC)**. Réalisées par des techniciens assermentés, elles ont la possibilité de sensibiliser les publics en forêt et de verbaliser en cas de non-respect de la réglementation liée à l'usage du feu.

2. La mise en place de **patrouilles de surveillance et d'intervention (PSI)**. Réalisées par des patrouilleurs formés et en lien direct avec le CODIS (centre opérationnel départemental d'incendie et de secours), elles ont vocation à intervenir le plus rapidement possible sur les feux naissants pour éteindre ou maîtriser le sinistre avant l'intervention des pompiers.

03 DEFENSE DES FORETS CONTRE LES INCENDIES



Intervention sur feu naissant - @ONF

3. La mise en place **d'actions de sensibilisation et de contrôle** liées aux respects des obligations légales de débroussaillage (OLD) sur les territoires concernés (Ardèche, sud-Drôme, sud-Loire et pourtour du bassin grenoblois pour l'Isère).

ET CONCRÈTEMENT ?

En Auvergne-Rhône-Alpes, la mise en place ou le renforcement des dispositifs préventifs se traduit par :

En Drôme / Ardèche, où l'ONF avait déjà une mission d'intérêt générale DFCI sur le modèle de Midi-Méditerranée :

- Renforcement du dispositif de patrouilles de surveillance et de contrôle avec 115 patrouilles en 2023 contre 13 en 2022
- Doublement du nombre de patrouilles de surveillance et d'intervention. En plus des deux patrouilles existantes dans le sud-Ardèche, création de deux nouvelles patrouilles : l'une dans le nord-Ardèche et la seconde dans le sud-Drôme. Au total 120 journées de patrouilles mobilisables
- Doublement des actions de sensibilisation aux obligations légales de débroussaillage en 2023

03 DEFENSE DES FORETS CONTRE LES INCENDIES

Dans les autres départements, où le dispositif préventif DFCI est nouveau en 2023 :

- 185 journées de patrouilles de surveillance et de contrôle avec notamment 60 patrouilles en Isère et 40 patrouilles dans l'Ain.
- 2 patrouilles de surveillance et d'intervention dans l'Ain et l'Isère, activables jusqu'à 60 journées dans l'été.
- 60 journées dédiées à la sensibilisation aux obligations légales de débroussaillage en Isère et 10 journées dans la Loire et en Savoie.

Au total, ce sont 320 journées de techniciens ONF pour la sensibilisation et le contrôle des OLD, 300 journées pour la mise en place de patrouilles de surveillance et de contrôle et 180 journées de patrouilles de surveillance et d'intervention mobilisables durant l'été 2023

Rappel :

Plus de 90% des feux sont d'origine humaine et liés essentiellement à des imprudences. La prévention est un axe prioritaire dans la lutte contre les feux de forêts.